

COLLOQUE

---

50  
*ans*

DE LA CHARTE  
QUÉBÉCOISE  
EN EMPLOI

6 JUIN 2025

# Colloque «Les 50 ans de la Charte québécoise en emploi»

06.06.2025 | 9 h à 17 h, suivi d'un cocktail  
Salle 2151, pavillon Charles-De Koninck

## 9 h à 9 h 10 : Mot de bienvenue

Sébastien Parent et Charles Tremblay Potvin, organisateurs

## 9 h 10 à 9 h 30 : Mot d'ouverture

L'honorable Christian Brunelle, juge à la Cour du Québec et président par intérim du Tribunal des droits de la personne

## 9 h 30 à 10 h 30 : Panel 1 – Libertés individuelles & Droits collectifs

Présidence : Patrick Taillon, Université Laval

**Le recours aux tribunaux, rempart utile pour la protection de la liberté d'association ou détournement infructueux ? État des lieux de 50 ans de mobilisation de la Charte québécoise**

- Anne-Julie Rolland, Université de Montréal

**La syndicalisation des cadres au Québec et les Chartes des droits et libertés de la personne**

- Michel Coutu, Université de Montréal
- Julie Bourgault, Université du Québec en Outaouais
- Urwana Coiquaud, HEC Montréal
- Anne-Marie Delagrave, Université Laval
- Alexandre Jetté, Université de Montréal

## 10 h 30 à 10 h 50 : Pause-café

## 10 h 50 à 12 h 10 : Panel 2 – Droit à l'égalité & Discrimination en emploi

Présidence : Anne-Marie Laflamme, Université Laval

**La mise en œuvre du droit à l'égalité en contexte d'emploi : un portrait statistique**

- Charles Tremblay Potvin, Université Laval

**Professionalisme ou couverture : réflexions sur les limites de l'égalité en emploi**

- Andrea Talarico, Université d'Ottawa

**Entre accommodement raisonnable, prévention et postvention davantage systémiques et collectivisées de la santé mentale au travail : redynamiser l'article 46 de la Charte des droits et libertés de la personne**

- Jean-Paul Dautel, Université du Québec en Outaouais
- Mélanie Dufour-Poirier, Université de Montréal

## 12 h 10 à 13 h 30 : Dîner

# Colloque « Les 50 ans de la Charte québécoise en emploi »

06.06.2025 | 9 h à 17 h, suivi d'un cocktail

Salle 2151, pavillon Charles-De Koninck

## 13 h 30 à 14 h 50 : Panel 3 – Dignité, Vulnérabilités & Travail décent

Présidence : Gilles Trudeau, Université de Montréal

**Concilier la protection des personnes vulnérables et les droits fondamentaux en contexte de bénévolat**

- Mélanie Samson, Université Laval

**De la dignité au travail sous l'éclairage d'une critique réaliste et empirique du droit**

- Martin Dumas, Université Laval
- Florence Megninou, Université Laval

**La mobilisation de l'article 46 de la Charte québécoise : un portrait des dix dernières années**

- Marie-Ève Bernier, Université TÉLUQ

---

## 14 h 50 à 15 h 10 : Pause-café

---

## 15 h 10 à 16 h 30 : Panel 4 – Accès à la justice & Effectivité

Présidence : Guylaine Vallée, Université de Montréal

**La concrétisation des droits et libertés dans la relation d'emploi**

- Sébastien Parent, Université Laval

**La justiciabilité de la Charte québécoise en milieu non syndiqué : qu'en est-il des violations non discriminatoires ?**

- Myriam Dumont Robillard, Université de Montréal

**La protection des travailleurs migrants temporaires à la lumière de la Charte québécoise : entre violence et représailles**

- Rodrigue Ebata, Université du Québec à Chicoutimi

---

## 16 h 30 à 17 h : Mot de clôture

L'honorable Louise Otis, ancienne juge à la Cour d'appel du Québec, présidente du Tribunal administratif de l'OTAN et de l'OCDE

---

## 17 h à 18 h 30 : Cocktail & lancement de l'ouvrage collectif

---

# FORMATION CONTINUE

## MEMBRES DU BARREAU, DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES ET DE L'ORDRE DES CRHA

Les membres du Barreau, de la Chambre des notaires et de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) présents recevront une attestation de participation pour 6 heures.

L'événement peut être déclaré comme une activité de formation continue si le sujet proposé a un lien avec l'exercice de la profession ou leur pratique professionnelle et qu'elle répond aux critères d'admissibilité précisés dans le Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats, le Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires ou le Règlement sur la formation continue des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés. Les attestations de participation seront envoyées après la validation de la liste de présence. Aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

## MERCI À NOS PARTENAIRES !

Le colloque est organisé par les professeurs adjoints Charles Tremblay Potvin de la Faculté de droit de l'Université Laval et Sébastien Parent du département des relations industrielles de la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval.



UNIVERSITÉ  
LAVAL

